

Mission de Sforza Galeazzo Sforza à Luxembourg le 15 août 1952 (18 août 1952)

Légende: Le 15 août 1952, Sforza Galeazzo Sforza, Secrétaire du Cabinet de Jacques Camille Paris, se rend à Luxembourg pour remettre deux lettres de la part du Secrétaire général du Conseil de l'Europe au président de la Haute Autorité de la CECA. Dans un compte-rendu du 18 août, il expose ses conversations avec les membres du Cabinet de Jean Monnet au sujet de l'organisation de la première session de l'Assemblée de la CECA à Strasbourg.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Europe - Historical archives of the Council of Europe, Strasbourg. European Coal and Steel Community (General File), 2428, Vol. 2 1950 (Août-novembre 1952).

Copyright: (c) Archives historiques du Conseil de l'Europe

URL: http://www.cvce.eu/obj/mission_de_sforza_galeazzo_sforza_a_luxembourg_le_15_aout_1952_18_aout_1952-fr-7bf5041e-21f1-4d97-a6ae-54898b606443.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2014

Mission de M. Sforza à Luxembourg le 15 août 1952 (18 août 1952)

CONFIDENTIEL

Par ordre du Secrétaire Général, je me suis rendu vendredi 15 août à Luxembourg pour remettre à M. Monnet deux lettres :

- celle par laquelle H. Köprülü, Président du Comité des Ministres, informe M. Monnet que le Secrétaire Général est chargé de prendre contact avec lui ;
- une lettre de M. Paris à M. Monnet lui offrant l'assistance du Secrétariat Général pour la première session de l'Assemblée du Plan Schuman.

De mes conversations avec les Membres du Cabinet de M. Monnet et surtout avec M. Giacchero, il est ressorti que la thèse de M. Monnet suivant laquelle le Secrétariat de la future Assemblée doit être complètement autonome, avait été étayée par lui auprès de ses collègues de la Haute Autorité, de divers arguments :

1) que, s'il est vrai que le Protocole annexe au Plan Schuman concernant les relations avec le Conseil de l'Europe, prévoit, dans son article 6, des accords entre la Communauté et le Conseil de l'Europe, l'article 1, par contre de ce même Protocole prévoyait que les membres de l'Assemblée de la Communauté seraient choisis parmi ceux de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe. Or, le fait que les Parlements n'aient pas agi ainsi, constitue un fait politique nouveau dont le Président de la Haute Autorité doit tenir compte et qui l'oblige à revoir toutes les données du problème.

[Comme je faisais observer que la raison de ce choix différent tenait davantage aux pressions des individus et des partis qu'à des considérations politiques, M. Giacchero me répondit qu'il en était sans doute ainsi mais que, politiquement on pouvait arguer comme le faisait M. Monnet.]

2) Si toutefois la majorité des membres de l'Assemblée Schuman étaient membres de l'Assemblée Consultative, il y aurait lieu de se servir du Secrétariat de cette dernière pour la première session de l'Assemblée de la Haute Autorité du Charbon et de l'Acier. Mais que comme c'est l'inverse qui est vrai, cela oblige le Président de la Haute Autorité à tirer le Secrétariat de l'Assemblée nouvelle directement des parlements qui la composent. C'est pourquoi M. Monnet a convoqué les six Secrétaires Généraux des six Parlements intéressés.

[Bien entendu, je fis observer que la nomination des parlementaires sarrois, luxembourgeois et néerlandais à l'Assemblée du Plan Schuman pouvait, encore maintenant, renverser la proportion. M. Giacchero me dit qu'en effet cela pouvait arriver et que l'attitude de M. Monnet changerait peut-être en ce cas.]

3) De plus, le Président de la Haute Autorité avait appris, paraît-il, que quelques membres de la future Assemblée avaient l'intention d'élever des protestations si le Secrétariat de l'Assemblée avait été celui du Conseil de l'Europe.

[Je signalai à M. Giacchero que l'inverse pouvait tout aussi bien se produire : que des membres de l'Assemblée du Plan Schuman qui seraient aussi membres de l'Assemblée Consultative pourraient trouver étrange qu'un Secrétariat nouveau fût établi pour l'Assemblée de la Communauté, alors qu'un secrétariat existant et ayant donné satisfaction déjà depuis trois ans à l'Assemblée Consultative, était disponible ; et que telles seraient sans doute les vues du Président de l'Assemblée Consultative et du Bureau.]

M. Giacchero a exprimé l'opinion que la tension actuelle existait parce que le Président de la Haute Autorité et le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe interprétaient tous deux leur mandat de façon exclusive, mais il pensait qu'un compromis était possible. Il m'a dit qu'il regrettait qu'aucun membre du Secrétariat Général n'ait été présent à la réunion du lundi 11 août dans le bureau de M. Blamont, car un compromis aurait pu être trouvé à ce moment-là.

Il m'a dit à deux reprises, et avec force, qu'il était convaincu que néanmoins M. Monnet ne voulait pas arriver à un conflit avec le Secrétaire Général, et qu'il souhaitait éviter un heurt ou un esclandre.

M. Giacchero m'a semblé soucieux de ne pas paraître du tout se désolidariser de M. Monnet, mais de voir néanmoins les deux côtés de la question. Chargé, par M. Monnet de suivre l'organisation du Secrétariat de l'Assemblée Schuman, il m'a semblé surtout désireux de trouver un compromis entre les deux thèses en présence.

En remettant la lettre du Secrétaire Général pour M. Monnet au Chef de Cabinet de ce dernier, il m'avait été dit que la veille au soir 14 août, une lettre de M. Monnet était partie à l'adresse du Secrétaire Général et qu'elle nous parviendrait sans doute le lendemain samedi 16 août à Strasbourg.

En fait, une semblable lettre ne nous est parvenue que le lundi 18 août. Elle portait la date du 15 août.

S. SFORZA
18 août 1952